



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG@2026/05/28/2 portant sur

LA REVISION DE L'ANNEXE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCINCA

« LISTE DES MEMBRES ASSOCIES – MANDATURE 2021-2027 »

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
des 27 et 28 mai 2026*

VOTANTS

BONNIN Olivier, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GALBOIS Charles, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GASTAUD Fabienne, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, KOTLER Jacques, LECHACZYNSKI Anne, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Cédric, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NASSIF Anis, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SAVARINO Jean-Pierre, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle

36 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CHAUMIER Eric, DUPHIL Thierry, GRECH Stéphane, LACHKAR Laurent, LAYLY Eric, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTI Bruno



EXPOSÉ PRÉALABLE

L'annexe 5 du Règlement intérieur de la CCINCA est relative à la liste des membres associés de la CCINCA pour la mandature 2021-2027.

Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur de la CCINCA, la CCINCA peut désigner des membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Ils sont désignés (...), sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale (...).

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés (...).

La liste des membres associés en exercice fait l'objet d'une annexe au présent règlement intérieur et est publiée sur le site internet de la CCINCA.

Les modifications apportées à l'annexe sont les suivantes :

- ❖ Suppression des membres associés qui ont quitté la CCINCA depuis la dernière mise à jour (21 octobre 2024)
- ❖ Ajout des membres associés qui ont rejoint la CCINCA depuis la dernière mise à jour (21 octobre 2024)

VUS

- Les articles 4 et 30 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 11 mai 2026.

CONSIDÉRANT

- ✎ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✎ Que conformément à l'article 30 du Règlement intérieur de la CCINCA, les membres associés sont désignés (...), sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale (...); sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés (...);
- ✎ Qu'ainsi, il revient à l'Assemblée Générale de se prononcer sur cette modification de l'annexe 5 ;
- ✎ Que le Bureau a rendu un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 11 mai 2026 ;
- ✎ Qu'une mise à jour de l'annexe 5, relative à la liste des membres associés, est devenue nécessaire au regard des départs et arrivées de nouveaux membres associés depuis la dernière mise à jour (21 octobre 2024) ;
- ✎ Que conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette nouvelle version de l'annexe 5 sera transmise pour information à l'autorité de tutelle.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** les modifications de l'annexe 5 du Règlement intérieur de la CCINCA (Liste des membres associés – Mandature 2021-2027).

Etant précisé que, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette annexe ainsi modifiée sera ensuite transmise pour information à l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	60	Nombre de départs :	0
Nombre de participants au vote :	36 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	36		

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 36

Nice, le 28 mai 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO